

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XV Québec, 1^{er} novembre 1902 No 11

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 161. — Les Quarante-Heures de la semaine, 161. — Pour la Tiare d'or, 162. — Chez les Missionnaires du Sacré-Cœur, 162. — Le projet de Cleves land pour faire cesser les grèves, 166. — Chronique diocésaine, 168. — Procéde-administratifs de France, 169. — Les Canadiens du Connecticut, 171. — Biblio-graphie, 172.

Calendrier

2	DIM.	b	XXIV apr. Pent. (iv apr. l'Epiph.). <i>Kyr.</i> et <i>Vép.</i> du dim., mém. de l'oct. Après <i>Deo gratias</i> , <i>Vép.</i> des Morts, Ant- Commemoration des Morts. Absoute. [dublées. S. Charles Borromée, évêque et confesseur. } De l'octave. Octave de la Toussaint.
3	Lundi	n	
4	Mardi	b	
5	Merç.	†b	
6	Jeudi	†b	
7	Vend.	†b	
8	Samd.	b	

Les Quarante-Heures de la semaine

3 novembre, Saint-Martin. — 4, Saint-Charles. — 5, Char-lesbourg. — 6, Sainte-Louise. — 7, Saint-Léonard.

Pour la Tiare d'or

LISTES DE SOUSCRIPTION REÇUES DU 21 AU 28 OCTOBRE

Dlle M. Bourrassa, Saint-Joseph de Lévis; Rév. L.-N. Lesard, Saint-Aubert (Islet); Rvde M. Saint-Clement, Couvent de Saint-Joseph de Lévis; Rév. F.-E.-J. Casault, Québec; Dlle Jos. Launière, Saint-Raphaël (Allechasse); Paroisse de Saint-Romuald; Paroisse de Notre-Dame de Lourdes (Mégantic); Rév. J.-O.-U. Brunet, Notre-Dame du Saint-Rosaire; Hôtel-Dieu du S.-C., Québec; Rév. M.-R. Bilodeau, Saint-Anaclet (Rimouski); Rév. J.-E. Feuiltault, Sainte-Marie (Beauce); Dme Ls Leclerc, L'Islet; Dlle Ph. Bélanger, L'Islet; M. Ern. Gagnon, Québec; Rév. D. Chénard, Saint-Elleuthère (Kam.); Rév. Eug. Carrier, Collège de Lévis; Rév. F.-A. Bergeron, Saint-Gervais (Bellech.); Rév. J.-B. Ruel, Sault Montmorency; Dlle C. Huot, Ancienne-Lorette; Couvent de J.-M., Saint-Joseph de Lévis (Externat.).

Chez les Missionnaires du Sacré-Cœur

Vendredi, 17 octobre, on célébrait la fête de la Bienheureuse Marguerite-Marie, dans la chapelle des missionnaires du Sacré-Cœur, 71, rue Sainte-Ursule. Sous l'égide du premier apôtre du Sacré Cœur, trois jeunes Pères émirent leurs vœux perpétuels, et ce fut S. G. Monseigneur Bégin qui daigna les recevoir au nom du Supérieur général, voulant ainsi donner un gage de haute sympathie à l'égard de la vaillante Congrégation si éprouvée depuis les récentes persécutions de France.

Il y a juste un an, les Pères du Sacré-Cœur quittaient Issoudun leur maison mère et les six résidences qu'ils occupaient en France, pour n'avoir pas à se soumettre à la loi inique sur les associations.

Ils prirent, héroïques et muets comme des soldats, la route de l'exil, et leur attitude fière fut signalée dans la presse catholique.

Et
sa
do
—
est
int
Co
les
col
pèl
troi

C
com
enfa
leur
dre
se p
bins
non
fants
gistr
On
elle n
De
souffi
puisq
dèle q
fait tr
Dieu s
frères
nienne
dures j
trop vi
amples
sacrées
Voilà

Ils se trouvent maintenant disséminés un peu partout en Espagne, en Belgique, en Angleterre, en Suisse, au Canada, sans avoir retourné la tête en arrière sur ce qu'ils ont abandonné. Ceux qui crient sur tous les toits, comme des aveugles — et il s'en trouve à Montréal —, que la persécution française est bénigne, qu'elle n'atteint personne, qu'elle ne lèse aucun intérêt, feraient mieux d'interroger les missionnaires du Sacré-Cœur qui leur apprendraient que tous leurs biens sont sous les scellés de l'Etat, leurs œuvres vitales sont détruites, leurs collèges licenciés, leurs chapelles fermées... Jusqu'au célèbre pèlerinage de Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun qui se trouve interdit par la défense républicaine aux abois —

« De par l'Etat défense à Dieu

De faire miracle en ce lieu. »

Chose digne de remarque, les élèves de l'école apostolique connue sous le nom de Petite Œuvre du Sacré-Cœur — des enfants de 12 et 14 ans — ont également quitté leur famille et leur patrie pour ne pas se séparer de leurs maîtres et répondre à l'appel de Dieu. Cette générosité de jeunes Français se passe de commentaires en face de la brutalité des jacobins à cerveau étroit, qui ne rougissent pas de porter la main non seulement sur des femmes, mais aussi sur de petits enfants. Je ne sache pas que l'histoire, depuis Hérode, ait enregistré de pareilles ignominies.

On en prend aisément son parti avec la persécution quand elle ne nous atteint pas.

De l'extrême pauvreté qui est leur lot, pas plus que de la souffrance, ils n'auraient garde d'en rougir, nos missionnaires, puisqu'ils deviennent par là plus conformes à leur Divin modèle qui réclamait une pierre pour reposer sa tête. Mais ce qui fait trouver plus lourds les sacrifices accomplis et connus de Dieu seul, c'est de penser que là-bas, sous les tropiques, leurs frères aimés s'épuisent dans l'évangélisation des îles Océaniques, et qu'ils supporteront longtemps tout le labeur des dures journées, sans voir arriver du secours. Le champ est déjà trop vaste pour ces ouvriers devenus trop rares. Adieu les amplies moissons d'âmes rachetées, et les nouvelles terres consacrées à Jésus-Christ.

Voilà donc le martyr du cœur qui commence pour cette

Congrégation jeune et ardente, qui a donné à la sainte Eglise un idéal d'apôtre dans Monseigneur Verjus. Il faudrait des Canadiens-Français pour grossir ses rangs !...

Sa Grandeur Monseigneur Bégin par sa présence et ses encouragements est venu donner à ses enfants cette assurance avec l'esprit de jours meilleurs. Que ne puis-je citer en entier son exhortation sur l'excellence de la vie religieuse qui fut d'une doctrine si élevée, si consolante et rendue avec ce bonheur d'expression qui fait le charme habituel de sa parole.

« *Erunt sicut angeli Dei.* Ils seront comme les anges de Dieu. » C'est un beau type de splendeur chrétienne que celui du néophyte sortant purifié des fonts baptismaux ; qui n'a pas rêvé un jour d'avoir l'âme parée de la belle innocence de l'enfant ! Votre consécration étant un acte parfait d'amour de Dieu à l'effet d'un second baptême.

C'est encore un beau type de gloire que celui du martyr écrivant sa foi avec son sang ; qui donc n'a pas souhaité d'être admis un jour à la participation du ciel avec, sur son front, la couronne du martyr. Votre consécration à Dieu, étant une immolation complète, a aussi l'effet du martyr.

Mais il y a un type plus beau encore que celui du martyr, que celui du néophyte ; c'est l'ange qui n'a pas eu besoin du baptême de l'eau ni du baptême de sang. Il y a entre l'ange et le religieux certaines ressemblances frappantes. L'ange est affranchi des souillures de la chair et des liens du monde extérieur ; le vœu de chasteté rend le religieux supérieur à toutes les choses extérieures.

L'ange est l'exécuteur fidèle des volontés divines, il n'a pas la liberté de faire le mal ; le religieux par son vœu d'obéissance se met à couvert du mal, parce qu'il fait la volonté de Dieu en obéissant à ses supérieurs. L'ange étend ses ailes pour protéger le monde ; le religieux, par son vœu de pauvreté et par son dépouillement volontaire, s'élève d'un coup d'aile au-dessus de la terre. — Quel exemple sublime ne donne-t-il pas au monde corrompu ! Le monde mauvais tomberait anéanti sous la colère de Dieu, sans ces paratonnerres vivants qui par leurs prières, leurs sacrifices, leurs expiations, désarment la justice divine. — L'ange n'a pas de corps ; la plus grande perfection du religieux, c'est de vivre ici-bas comme s'il n'avait pas de chair :

il
ta
se
a
L
Je
es
à
bl
est
co
de
les
J
spl
le r
lan
reli
l'éte
beu
chas
J
Tou
d'un
auss
vous
supé
tés d
iles (
votre
pauv
pour
de Jé
Les
glorifi
vœu d
deurs,
Puis-j
gneur

il la domine. Comme l'aigle qui s'envole vers le ciel, emportant sa proie dans ses serres puissantes sans que sa course n'en soit ralentie, ainsi l'âme chaste vole vers Dieu, emportant avec elle son corps mortel, et ce poids n'entrave pas son élan. L'Évangile nous raconte l'étonnement des Apôtres lorsque Jésus-Christ ressuscité leur apparut. Il leur semblait voir un esprit. Le monde éprouve le même étonnement à la vue d'une âme chaste, il ne peut comprendre que le corps puisse ressembler au corps ressuscité du Sauveur. Néanmoins l'Évangile est là pour confirmer cette gloire de la spiritualité de nos corps ; pour eux la vie du ciel ne sera que la réalisation parfaite de la vie chaste au sein de Dieu. — « Les élus ne connaîtront ni les noces, ni les désirs de la chair. »

Les saints Pères ne tarissent pas d'éloges pour célébrer les splendeurs des cœurs chastes. Saint Cyprien va jusqu'à placer le religieux au-dessus des anges. L'ange ne connaît pas les défaillances de la chair, il est pur par une nécessité de sa nature ; le religieux est obligé d'entendre le cri de la concupiscence et de l'étouffer dans son cœur ; chez lui la pureté est le fruit de ses labeurs, le trophée de ses victoires. « Elle est belle la génération chaste, elle est honorable devant Dieu et devant les hommes. »

J'ai dit, mes Pères, que les anges sont les serviteurs du Tout-Puissant ; au moindre de ses désirs ils se transportent d'un bout du monde à l'autre. N'est ce pas votre but à vous aussi, religieux missionnaires ? — Par votre vœu d'obéissance vous exécutez en tout la volonté de Dieu qui se cache en vos supérieurs. Un jour, vous serez peut-être envoyés aux extrémités de la terre, en Nouvelle-Guinée, en Nouvelle-Bretagne, aux îles Gilbert, aux Ellices, pour continuer les glorieux travaux de votre grand frère Monseigneur Verjus ; vous irez apprendre aux pauvres noirs de l'Océanie que Dieu les aime, qu'il est mort pour eux. Vous serez les anges, les messagers du Divin Cœur de Jésus.

Les anges vivent détachés de ce monde, sans cesse occupés à glorifier Dieu en chantant ses louanges. Le religieux par son vœu de pauvreté meurt au monde, à ses faux biens, à ses grandeurs, pour ne s'attacher qu'aux intérêts de Dieu et des âmes. Puis-je oublier, mes Pères, que pour mieux servir Notre Seigneur Jésus-Christ, vous avez tout quitté : vos parents, vos

amis, votre patrie, pour venir édifier nos fidèles et notre clergé par votre courage dans l'épreuve, votre dépouillement, vos sacrifices, vos saints exemples. Parcourez nos villes et nos campagnes en publiant partout les miséricordes du Cœur de Jésus, en prêchant la dévotion à Notre-Dame du Sacré Cœur. C'est le vœu le plus cher de votre archevêque, qui vous aime et vous bénit paternellement. »

Après son touchant discours dont nous n'avons pu donner qu'un bien pâle reflet, Monseigneur célébra la sainte Messe au milieu d'un silence ému. Tous les assistants reçurent de sa main la sainte Hostie. Et Notre-Dame, rayonnant sur son trône fait de lys et de roses, souriait à notre vénéré Pontife et à ses enfants, en leur présentant le cœur de son fils Jésus. P.

Le projet de Cleveland pour faire cesser les grèves

(Du *Bangor Commercial*, Bangor, Me.)

A propos de l'intention présumée du Président Roosevelt de suggérer l'intervention du Congrès comme un moyen de prévenir le renouvellement de difficultés semblables à celles qui existent aujourd'hui dans les mines de houille, il convient de rappeler qu'en avril 1886 le Président Cleveland envoya un message spécial au Congrès, en rapport avec les difficultés de l'époque en Pensylvanie et ailleurs. Après avoir discuté les relations entre le capital et le travail, le Président Cleveland recommandait la création d'un bureau permanent chargé de régler, par arbitrage, les différends entre patrons et ouvriers. Voici en quels termes il s'exprimait :

« Le mécontentement des employés est dû, en grande partie, aux exactions dévorantes et impitoyables des patrons, ainsi qu'à la prétendue partialité du gouvernement en faveur du travail. Il faut de plus reconnaître que les ouvriers ont eux-mêmes leurs torts dans certains soulèvements injustes et inexcusables.

« Je suis convaincu que l'on peut, sous l'empire de l'autorité fédérale, faire quelque chose pour prévenir les désordres qui

s'élèvent si fréquemment entre patrons et ouvriers, et dans mon opinion la vraie théorie d'après laquelle il faut agir est celle de l'arbitrage volontaire pour régler toutes ces difficultés.

« Mais je suggère qu'au lieu d'arbitres choisis dans la chaleur de la dispute et pour vider chaque dispute en particulier, il soit nommé une commission du travail, composée de trois membres, qui seront les officiers propres du gouvernement et auront pour devoir d'examiner et de régler, si possible, toutes les controverses entre le capital et le travail.

« Une commission ainsi organisée aurait l'avantage d'être un corps stable, et tous ses membres, par l'expérience acquise, augmenteraient de plus en plus leur habileté à traiter avec intelligence et avec fruit toutes les questions qui leur seraient soumises. Si l'on choisit des arbitres pour un service temporaire, en tout conflit qui s'élève, l'expérience manquera, ainsi que la familiarité avec beaucoup de faits et de principes impliqués dans la question; la partisanerie extrême et le penchant particulier seront les qualifications recherchées de part et d'autres; ce qui fait que les plaintes de partialité et d'injustice ne cesseront d'éclater.

« La création par autorité fédérale d'un bureau tel que je le suggère, serait la juste et sage reconnaissance de la valeur du travail et de ses droits d'être représenté dans le gouvernement.

« Si une telle commission était bien organisée, le risque de perdre l'appui et la sympathie du public, par le refus d'obtempérer à un aussi paisible tribunal, forcerait les deux parties en dispute à recourir à son arbitrage et à se soumettre à ses décisions. On peut aussi raisonnablement espérer que l'existence d'un tel tribunal inviterait les intéressés à y chercher avis et conseil, de manière à étouffer souvent dans leur source même les conflits et les malentendus: »

Réd. — L'ami, de la Nouvelle-Angleterre, qui nous a envoyé cette traduction du journal de Bangor, nous écrivait en même temps: « Lisez-moi ça, et dites-moi si ces vues du Président Cleveland ne mettent pas admirablement en relief la sagesse de Mgr Bégin. » Le tribunal voulu par Cleveland, le voilà presque identiquement établi à Québec. »

Fais du bien à tes amis pour qu'ils t'aient davantage; fais-en à tes ennemis pour qu'ils deviennent tes amis.

Chronique diocésaine

—
QUÉBEC
—

— Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque :

M. l'abbé A. Dumais est nommé vicaire à N.-D. de Lévis.

M. l'abbé L. Lemay est nommé vicaire à Saint-Raymond.

— Une nouvelle mission vient d'être établie à la Rivière-Du-chêne, localité de la paroisse de Sainte-Emmélie (Lotbinière). M. l'abbé N. Pouliot, du séminaire de Québec, est chargé d'y faire les offices du dimanche.

— Le mercredi 22 octobre, pendant qu'avaient lieu à Saint-Honoré de la Beauce les grandes fêtes de la bénédiction de l'église et des cloches, on faisait au Sacré-Cœur (Beauce) la bénédiction d'une cloche destinée au nouveau couvent, confié à la direction des Sœurs de N.-D. du Perpétuel-Secours (de Saint-Damien). M. l'abbé Rouleau, principal de l'école normale Laval, a prononcé le sermon de circonstance.

« — Dimanche dernier, on célébrait en grande pompe, à N.-D. de la Garde, Québec, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la paroisse. Monseigneur l'Archevêque a bien voulu présider à cette fête solennelle et y donner le sermon de circonstance. On présenta à sa Grandeur une belle adresse au nom de la paroisse. Un bon nombre de membres du clergé assistaient à la solennité, au nombre desquels se trouvaient MM. les abbés L.-A. Déziel, curé de Beauport, et D. Gosselin, curé de Charlesbourg, anciens curés de N.-D. de la Garde.

— Lundi matin, les membres du clergé de la ville et des environs, ainsi que les représentants de tous les ordres religieux établis à Québec, se réunirent au salon de l'Archevêché, pour offrir leurs souhaits de fête à S. G. Monseigneur l'Archevêque, à l'occasion du 14^e anniversaire de sa consécration épiscopale. Au nom de tous, Mgr le G. V. Marois exprima à Sa Grandeur les sentiments de vénération et de dévouement de son clergé, et les souhaits sincères qu'il forme pour son bonheur, et rappela les événements religieux qui ont marqué, dans l'archidiocèse, la présente année : le pèlerinage à Rome de Sa Grandeur, à l'occasion du Jubilé de N. S.-P. le Pape, et l'établissement à

Québec des
Capucins.
Monseigneur
vœux qu'e
qu'elle lui
mérant en
dans l'archi
sa translati
velles congr
ses, érection
vents, dit ec
cette contin
voyons s'acc
Après cett
dont le nomi
leurs souhait
Dans l'apr
l'université I
deur et lui e:
Le soir, S.
de M. le G.
part à la célé
— Mardi, i
brée par S. C
décorations di
elle-même, fui
— Mercredi
Québec, où l'on
fession religie
S. G. Mgr l'A
lieu dans la n
détails sut la f
la Sœur jubila

Pr

La
M. d'A... f
un accident de

Québec des Frères Mineurs Franciscains et des Frères Mineurs Capucins. En réponse au discours de Mgr le vicaire général, Monseigneur l'Archevêque remercia sa famille sacerdotale des vœux qu'elle venait de lui exprimer, et du concours dévoué qu'elle lui donne pour l'œuvre apostolique. Sa Grandeur, énumérant en une statistique succincte tous les progrès accomplis dans l'archidiocèse durant les dix ans qui se sont écoulés depuis sa translation de Chicoutimi à Québec: établissement de nouvelles congrégations religieuses, fondation de nouvelles paroisses, érection ou restauration d'églises, de collèges et de couvents, dit combien nous devons de reconnaissance à Dieu pour cette continuelle floraison des œuvres catholiques que nous voyons s'accomplir au milieu de nous.

Après cette réception au clergé, MM. du Grand Séminaire, dont le nombre dépasse cette année la centaine, vinrent offrir leurs souhaits à Monseigneur.

Dans l'après-midi, MM. les directeurs et les professeurs de l'université Laval vinrent à leur tour complimenter Sa Grandeur et lui exprimer leurs meilleurs vœux.

Le soir, S. G. Mgr Gravel, évêque de Nicolet, accompagné de M. le G. V. Thibaudier, arrivait à Québec, pour prendre part à la célébration de la fête de Monseigneur l'Archevêque.

— Mardi, à la Basilique, messe pontificale solennelle, célébrée par S. G. Mgr l'Archevêque, et joyeux *Te Deum*. Les décorations du vieux et riche sanctuaire, et la partie musicale elle-même, furent dignes de la solennité.

— Mercredi, grande fête chez les Sœurs de la Charité de Québec, où l'on solennisait le cinquantième anniversaire de profession religieuse de la Révérende Mère M. de la Nativité. S. G. Mgr l'Archevêque célébra la messe solennelle qui eut lieu dans la matinée. Les journaux quotidiens ont donné des détails sur la fête touchante, et sur les œuvres admirables de la Sœur jubilaire.

Procédés administratifs de France

La *Voix nationale* dénonce le fait suivant :

M. d'A..., fils d'un ancien magistrat, ayant été tué dans un accident de chemin de fer, à Chelles, un membre de la

famille demanda à l'hôpital le corps de leur malheureux parent pour l'inhumer.

— Nous ne pouvons, lui répondit-on, donner le permis d'inhumer ; adressez-vous à la préfecture de police.

M. T... s'adressa donc à la préfecture, où il lui fut répondu que le permis ne peut être délivré qu'« au lieu même de l'accident. » M. T... se précipite à Chelles et demande au maire de lui délivrer le permis d'inhumer. « Cela m'étonne, monsieur, qu'on vous ait adressé à moi, car c'est du ressort de la brigade de gendarmerie. » M. T... s'arme de patience et s'adressant au bon gendarme, le presse de lui donner le permis. Le cadavre attend depuis quatre jours.

— Hélas ! Monsieur, ceci ne nous regarde pas ; peut-être en vous adressant à la brigade de Gagny, vous le délivrera-t-elle.

M. T... part pour Gagny, fait sa demande.

— Monsieur, nous ne pouvons délivrer un permis d'inhumer en la circonstance ; adressez-vous au Parquet de Meaux.

M. T... commence à désespérer ! ... Il part pour Meaux et parle au magistrat :

— Monsieur, je vous prie d'agir, car voici le sixième jour depuis le décès.

— Soyez sans crainte, monsieur, nous aviserons !

Le septième jour, courses nombreuses à l'hôpital... rien ne venait... ; le huitième jour, un substitut cravaté de blanc se présente, délégué par le Parquet... pour interroger la victime !!

— Ceci est impossible, monsieur, vu son état !

— J'ai l'ordre de n'agir qu'après interrogatoire.

— Mais il est mort depuis huit jours ! ...

— Alors, cela ne me regarde pas du tout : adressez-vous au commissaire de police du quartier.

Et voilà comment, le neuvième jour, le cadavre du malheureux put être inhumé.

Si l'Europe nous envie toujours une pareille administration, on pourrait la lui céder pour ce qu'elle vaut.

(*La Croix*, 4 octobre 1902.)

La mauvaise humeur des autres ne doit jamais nous en donner ; c'est comme si on se noircissait le teint, parce qu'on rencontre un nègre.

RÉSOLUTIONS

1. L'éducation à notre avancement nous nous inscrivons dans ces institutions françaises, et nous entendons envoyer leurs études classiques à leurs études classiques.
2. Toute force de sociétés nationales de fédération soumise à la loi, et nous engageons dans cette fédération le permettent pas, recruter de nouveaux au mal grandissant les sociétés étrangères.
3. Nos compatriotes droits de l'élément français succès de la naturalisation donc urgent que nous prenions l'initiative dans le comité de naturalisation franco-américain.
4. Nous engageons les sociétés françaises et dramatiques langues sera de plus en plus dans toute sa pureté.
5. L'organisation de Springfield, est sans cesse à désirer. Il est de l'Etat, où les com

Les Canadiens du Connecticut

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES AU CONGRÈS DE WATERBURY

1. L'éducation et l'instruction sont absolument nécessaires à notre avancement comme élément de cette République. Mais nous nous inscrivons en faux contre l'envoi de nos enfants dans ces institutions où l'anglais est enseigné à l'exclusion du français, et nous encourageons énergiquement nos compatriotes à envoyer leurs enfants aux collèges du Canada pour faire leurs études classiques ;

2. Toute force réside dans l'union et la cohésion de nos sociétés nationales. C'est pourquoi nous approuvons les plans de fédération soumis par l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, et nous engageons nos différentes sociétés à s'enrôler dans cette fédération ; et dans le cas où les circonstances ne le permettent pas, de prendre les moyens les plus effectifs de recruter de nouveaux membres parmi les nôtres, obviant ainsi au mal grandissant de l'enrôlement de nos jeunes gens dans les sociétés étrangères ;

3. Nos compatriotes ne pourront jamais revendiquer les droits de l'élément français du Connecticut sans travailler au succès de la naturalisation dans leurs centres respectifs ; il est donc urgent que nos sociétés nationales de tous genres prennent l'initiative dans ce mouvement important, et qu'un Comité de naturalisation soit nommé dans chacune de nos sociétés franco-américaines ;

4. Nous engageons nos paroisses à fonder des cercles littéraires et dramatiques où, sous l'égide du clergé, notre belle langue sera de plus en plus en honneur, et où elle sera parlée dans toute sa pureté ;

5. L'organisation du Comité permanent, élaborée au Congrès de Springfield, est sans contredit la meilleure que nous puissions désirer. Il est donc absolument nécessaire que les centres de l'Etat, où les comités locaux ne sont pas encore organisés,

se mettent à l'œuvre le plus tôt possible et fassent leur rapport aux comités supérieurs;

6. Tous nos compatriotes doivent recevoir régulièrement un journal de notre langue, et aussi payer régulièrement leur abonnement.

DR O. LARUE.

DIEUDONNÉ DESJARDINS.

R.-T. CHALIFOUX.

DAMASE BOULAIS.

DR A.-O. BARIBAULT.

Bibliographie

FOULONS LE DRAPEAU! ? PAR HENRI BERNARD. Côte-des-Neiges-Ouest. 1902.

Il y a des semaines que nous avons reçu cette jolie brochure, et nous avons bien tardé à en faire l'appréciation. Ces retards n'ont pas été intentionnels; nous ne les regrettons pas, toutefois, puisqu'ils nous ont permis de suivre, avant de nous prononcer, la discussion qui s'est faite dans la presse concernant la thèse soutenue par M. Bernard.

Ce titre, *Foulons le drapeau*, a paru étrange à beaucoup de personnes; et il l'est, aussi. « Le drapeau, » pour M. Bernard, c'est le drapeau tricolore. Il prétend, beaucoup à la légère, que le peuple canadien-français a formellement adopté ce drapeau comme sien, même longtemps avant que, en 1854, les Anglais l'eussent eux-mêmes arboré les premiers en ce pays. Et voyant que, depuis plusieurs années, beaucoup des nôtres mettent en question l'opportunité de regarder ce drapeau comme notre drapeau national, et cherchent même à le remplacer par un autre plus approprié à nos traditions, il regarde comme une sorte de trahison ce refroidissement que l'on peut constater chez nous, à l'endroit du tricolore. Par conséquent, lorsque M. Bernard intitule sa brochure: *Foulons le drapeau!* il semble vouloir dire: « Voyons, mes amis, que faites-vous là! Vous n'allez pas maintenant trahir notre drapeau national? »

M. Bernard veut donc que nous conservions, comme notre drapeau national, le drapeau tricolore, prétendant, nous l'avons

dit, que nos pères
pose de mettre s
répondre à la dem
B. Marguerite-M.
afin d'ajouter le si
rerait ce divin es
avec la devise Je

Disposons, dès
religieux sur le
Assurément, pers
et notre bonheur
peuple canadien-f
sacré de Notre-Sei
Marie. Mais, ave
pieux dessein ne
malheureusement i

En effet, nous ne
de Québec, nous é
Il y a parmi nous
différentes des nôt
chera toujours, grâ
nous ne voudrions
Sans doute, les ge
gieuse n'ont pas de
où ils ont sur nous
pas emprunter au
gêne! Donc, ne p
drapeau distinctif d

Il est vrai que l'
de raison, qu'il est
pour la province d
française, et que, l
protestants n'ont p
outre que nous n'ad
la province de Qué
nous allons être fo
a, parmi notre cla
parties du pays, ce
marche, qui ne suive

dit, que nos pères l'ont adopté comme tel. Seulement, il propose de mettre sur ce drapeau l'image du Sacré Cœur, pour répondre à la demande que N.-S. Jésus-Christ avait chargé la B. Marguerite-Marie de transmettre au roi Louis XIV; puis, afin d'ajouter le signe de notre nationalité distincte, on entourerait ce divin emblème d'une guirlande de feuilles d'érable, avec la devise *Je me souviens*.

Disposons, dès l'instant, de cette question d'un emblème religieux sur le drapeau national des Canadiens-Français. Assurément, personne plus que nous n'applaudit à cette idée; et notre bonheur serait indicible, le jour où nous verrions le peuple canadien-français mettre sur ses étendards le Cœur sacré de Notre-Seigneur, ou l'image aimée de la Sainte Vierge Marie. Mais, avec quelque chagrin qu'il faille l'avouer, ce pieux dessein ne saurait sortir du domaine des idées, il est malheureusement irréalisable.

En effet, nous ne devons pas agir comme si, dans la province de Québec, nous étions tous canadiens-français et catholiques. Il y a parmi nous une minorité de croyance et de nationalité différentes des nôtres; et notre générosité native nous empêchera toujours, grâce à Dieu, de lui imposer des conditions que nous ne voudrions pas avoir à subir si nous étions à sa place. Sans doute, les gens de cette race et de cette croyance religieuse n'ont pas de ces honorables scrupules dans les endroits où ils ont sur nous l'avantage du nombre. Mais nous n'allons pas emprunter aux Anglo-Saxons leur rudesse et leur sang-gêne! Donc, ne parlons plus d'emblèmes catholiques sur le drapeau distinctif de la province de Québec.

Il est vrai que l'on pourrait dire, et avec quelque apparence de raison, qu'il est question de faire choix d'un drapeau, non pour la province de Québec, mais pour la race canadienne-française, et que, par conséquent, nos compatriotes anglais et protestants n'ont pas voix au chapitre en cette affaire. Mais outre que nous n'admettons pas, en fait, cette distinction entre la province de Québec et la nationalité canadienne-française, nous allons être forcé d'avouer une chose bien triste. Il y a, parmi notre classe dirigeante française et dans quelques parties du pays, certains courants qui ont dévié dans leur marche, qui ne suivent plus, aussi droit, le mouvement général.

En d'autres termes, une partie de notre classe dirigeante n'a plus pour la foi de nos pères ce zèle et ce dévouement qui caractérisent encore la masse de notre peuple. Eh bien, il suffira de ces voix discordantes pour empêcher l'apposition d'emblèmes religieux sur notre drapeau national.

Pour ce qui est du fond même de sa jolie plaquette, M. Bernard cherche à démontrer que nous devons définitivement adopter le tricolore pour notre drapeau national, et à combattre les motifs allégués par certains adversaires de cette idée ; même, il a poussé le zèle jusqu'à figurer en couleur, en une planche hors texte, le drapeau tricolore avec les emblèmes religieux et nationaux dont il propose de le compléter. Il est très beau, nous le reconnaissons, ce tricolore orné du Sacré Cœur et des feuilles d'érable. Mais cette question de beauté n'est que secondaire, après tout.

Malgré tout le bel enthousiasme qu'a mis l'auteur à défendre sa cause, il ne nous a pas convaincu du bien fondé de son opinion. Seulement, il faudrait peut-être un volume pour réfuter par le menu cette petite brochure, et nous n'avons certainement pas l'intention d'écrire trois cents pages pour démolir *Foulons le drapeau*. Nous n'allons donc y aller, faute de mieux, que d'un certain genre de considérations que l'auteur n'a pas traitées, et où pourtant sa proposition ne peut, il nous semble, que sombrer tout à fait.

Le drapeau tricolore, que l'on y ajoute tous les emblèmes que l'on voudra, est avant tout un drapeau politique, le drapeau d'une nation bien vivante. Cette nation, la France, a été, à travers les siècles, l'ennemie traditionnelle de l'Angleterre, dont nous sommes les sujets. A quoi donc pense-t-on, quand on veut que nous fassions choix, pour le nôtre, du drapeau de cette nation... étrangère au point de vue politique ! C'est déjà bien assez, aux yeux des Anglais, que nous soyons des Français.

En temps de paix, la très large tolérance de l'Angleterre ne s'offusque point de nous voir arborer, sur nos édifices et dans nos processions, le drapeau de notre chère France, et nous usons largement de la permission.

Mais que demain éclate la guerre entre la France et l'Angleterre, et c'est la chose la plus possible du monde. Il nous faudrait à l'instant détacher de sa hampe notre « drapeau

national » tricolor plus ténébreux de mettrait nos milices obligation de faire ne doit pas penser bat à l'ombre du c

Alors, quoi de notre drapeau national nous ne pourrions envers notre souve

Il suffit de ces r la thèse de *Foulon*

Aussi, nous per pays d'autres chan nous continuerons bliques, parce qu'i nation à qui nous nous sommes les f dans nos veines. M et qui ne dit rien à sera pas notre dra

La brochure de A les discussions qui peau national cana donnons aussi notr

De respectables g du drapeau tricolor drapeau de Carillon

Certes, l'idée est dienne, qui ne pens de Carillon.

Toutefois nous di bannière, qu'il porta armes royales de Fr dification à lui faire la lumière d'une rigc cité de cette glorieu absolument sûr que souhaiterions.

national » tricolore, et le cacher soigneusement dans le coin le plus ténébreux de nos demeures. Si le devoir, *dura lex, sed lex*, mettrait nos milices canadiennes-françaises dans la douloureuse obligation de faire face à des régiments français, M. Bernard ne doit pas penser qu'il leur serait permis de marcher au combat à l'ombre du drapeau tricolore !

Alors, quoi de plus déraisonnable que de faire choix, pour notre drapeau national, d'un drapeau que, demain peut-être, nous ne pourrions arborer sans nous voir accuser de trahison envers notre souverain et de conspiration avec l'... ennemi !

Il suffit de ces réflexions, croyons-nous, pour faire s'écrouler la thèse de *Foulons le drapeau*.

Aussi, nous pensons que le drapeau tricolore n'a pas en ce pays d'autres chances d'avenir que celle-ci : *en temps de paix*, nous continuerons à l'arborer joyeusement dans nos fêtes publiques, parce qu'il nous rappelle l'illustre et toujours chère nation à qui nous devons notre origine, la noble race dont nous sommes les fils, le sang généreux et vaillant qui coule dans nos veines. Mais ce drapeau, qui n'est âgé que d'un siècle, et qui ne dit rien à nos traditions nationales particulières, ne sera pas notre drapeau.

La brochure de M. Bernard a ravivé en une certaine mesure les discussions qui se sont déjà élevées sur le choix d'un drapeau national canadien-français. Puisque l'occasion s'y prête, donnons aussi notre sentiment sur la question.

De respectables gens, hostiles, et pour cause, à l'adoption du drapeau tricolore, ont proposé que nous en revenions au drapeau de Carillon.

Certes, l'idée est belle, et propre à enflammer l'âme canadienne, qui ne pense qu'avec orgueil à cette glorieuse victoire de Carillon.

Toutefois nous dirons que le drapeau de Carillon était une bannière, qu'il portait sur un côté une Madone, et de l'autre les armes royales de France. Il y aurait donc déjà plus d'une modification à lui faire subir, sans compter que si l'on étudiait, à la lumière d'une rigoureuse critique, la question de l'authenticité de cette glorieuse relique nationale, nous ne sommes pas absolument sûr que le verdict serait conforme à ce que nous souhaiterions.

D'autres proposent l'adoption d'un drapeau azuré fleurdelisé qui rappelle la bannière propre de la vieille France. Nous avons eu l'avantage de voir la gravure coloriée que l'on a faite de ce drapeau. Il porte au centre les armes de la Province, la guirlande de feuilles d'érable, la devise « Je me souviens, » et le castor traditionnel. Il a bel aspect, ce drapeau !

A Québec, depuis plusieurs années, on a adopté le drapeau blanc, avec, au centre, les armes de la province de Québec, guirlandes de feuilles d'érable, devise « Je me souviens. » Une maison commerciale de Saint-Roch de Québec fait fabriquer en Angleterre des drapeaux de cette sorte, de dimensions variées ; et sur tous nos principaux édifices, civils ou religieux, on voit flotter ce drapeau blanc les jours de fête.

On sait que le drapeau blanc était propre à la maison royale de France.

Nous croyons que c'est l'un ou l'autre de ces drapeaux, le bleu d'azur ou le blanc, qui triomphera à la fin des autres drapeaux que l'on propose. Le premier, bleu d'azur, aurait plus de chance de se vulgariser, s'il n'était pas tout parsemé de fleurs de lis, ce qui en rend la fabrication assez compliquée. Comme il y a déjà de ces fleurs de lis dans les armes de la Province, pourquoi ne se contenterait-on pas d'en mettre une à chacun de ses coins, comme sur le « drapeau de Carillon » ?

En tout cas, avec l'un ou l'autre de ces drapeaux, blanc ou bleu d'azur, nous restons dans nos vieilles traditions françaises, nous portons encore les couleurs de la France d'autrefois, celle que nous saluons toujours du beau nom de mère.

Nous ne saurions terminer ces considérations, sans dire que, dans cette question du choix d'un drapeau, il ne s'agit pas de drapeau officiel ou politique : nous l'avons déjà ce drapeau, qui est celui du Canada, commun à toutes les provinces.

Il est sans doute superflu d'ajouter que, dans tout cet article, le directeur de la *Semaine religieuse* n'a fait qu'énoncer ses idées personnelles.

Saint Augustin disait : Par la lecture des mauvais livres, on apprend à voir le mal sans horreur, à en parler sans pudeur, à le commettre sans retenue.

Qu'aurait-il dit des journaux mauvais de notre siècle ?